



RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L121-10 du Code des communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la **Mairie**, le
Lundi 16 décembre 2024 à 20 H 30

Affiché le 10 décembre 2024

Le Maire,
Jean-Pierre BLANC



ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024*
2. *Vote de subventions exceptionnelles*
3. *Admission en non-valeur des créances irrécouvrables*
4. *Décision modificative n°3*
5. *Autorisation des dépenses anticipées 2025*
6. *Travaux de restauration du château de l'Escourays – Demande de subvention DSIL*
7. *Travaux d'installation de réseaux de chaleur géothermique – Demande de subvention DETR*
8. *Délibération rectificative – Approbation du bail*
9. *Centre technique municipal – Approbation du bail professionnel*
10. *Convention de mise à disposition d'un terrain communal dans les marais de Sem*
11. *Transfert de compétence optionnelle « investissement et maintenance de l'éclairage public » à Territoire d'Energie Loire-Atlantique – TE44*
12. *Questions diverses*